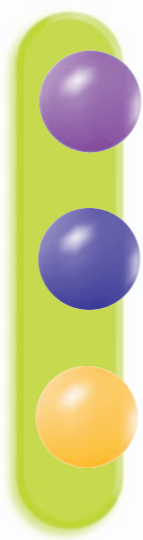


# LA MAISON DE LA JUSTICE

# ET DU DROIT POUR MIEUX ACCUEILLIR LES CITOYENS...



**Ouverte en septembre 2004, inaugurée le 8 décembre dernier, la Maison de la Justice et du Droit, située à Champigny-sur-Marne, concerne en fait aussi les Caudaciens.**

**Un équipement nécessaire pour mieux accueillir les citoyens en recherche d'une aide.**



**Inauguration par Dominique ADENOT, Maire de Champigny sur Marne, Monsieur Didier MARSCHALL, Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil et Monsieur Patrice BERGOUX, Préfet du Val de Marne et en présence de Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Général du Val de Marne.**

**C**onflit de voisinage, prévention de la délinquance, problèmes de surendettement, naturalisation, droits des femmes, droits des enfants, droits du travail, etc, la Maison de la Justice et du Droit se donne pour objectif global de « mieux faire connaître à chacun ses droits pour les faire valoir. » Elle comprend une Maison de la Justice, destinée à faire que la justice soit plus proche, plus accessible, plus rapide et plus compréhensible. Elle représente donc une structure judiciaire de proximité créée par le Ministère de la Justice en partenariat avec la ville de Champigny-sur-Marne, le département du Val-de-Marne, la région Ile-de-France.

Elle comprend aussi une Maison du Droit, destinée à accueillir, écouter, orienter et informer chacun sur ses droits et ses obligations, et aussi pour découvrir le fonctionnement des institutions judiciaires, pour se faire expliquer une démarche ou une procédure.

## ► Un équipement pour écouter et aider

Ainsi qu'il a été souligné lors de son inauguration, il s'agit de la première Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Marne. À ce titre, tous les Caudaciens sont concernés. D'ailleurs, d'ores et déjà, plus de 800 personnes sont venues à la MJD, comme on dit déjà, sans compter les très nombreux appels téléphoniques.

La Maison de la Justice et du Droit a été installée dans une demeure du XIX<sup>e</sup> siècle, sur deux étages. Cette habitation historique a été à la fois préservée et entièrement rénovée et modernisée. C'est ainsi qu'un ascenseur permet aux personnes handicapées d'accéder aux étages supérieurs.



## ► Quatre missions La MJD a quatre missions principales.

### L'accès au droit.

Il s'agit d'un service anonyme et gratuit assuré par deux personnes, un greffier et un agent d'accueil, ainsi que par divers intervenants occasionnels tels que l'ADIL (pour le logement), le CIFF/CIDF (pour la famille), la fédération Léo-Lagrange (pour la consommation), le Pôle Droit Jeunesse (pour les 18-25 ans), des notaires, des avocats, des huissiers de justice...

### L'aide aux victimes.

C'est un service d'accueil, d'écoute et d'information assuré par l'association SAJIR, au profit des victimes d'infractions pénales.

### La résolution amiable des litiges.

Le conciliateur de justice a pour mission de concilier des particuliers qu'un conflit oppose.

Le délégué du médiateur de la République recherche une solution pour résoudre un litige, un problème opposant un particulier et une administration, un organisme public.

Le délégué du défenseur des enfants est saisi de cas individuels de mineurs rencontrant des difficultés. Il va notamment s'informer afin de voir si les droits de l'enfant ont bien été respectés.

### L'activité judiciaire/Les mesures alternatives de traitement pénal.

Cette activité judiciaire est caractérisée par la présence d'agents de l'État relevant du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le correspondant du Parquet, le médiateur pénal, le délégué du procureur de la République assurent en particulier sur place des mesures de rappel à la loi, de médiation pénale dans le cadre de la politique pénale déterminée par le procureur de la République.

Enfin, depuis janvier dernier, un écrivain public est à la disposition du public.

Comme on le voit, la Maison de la Justice et du Droit est un nouvel équipement intercommunal, à la disposition des citoyens pour que la vie entre tous soit encore mieux partagée.

## ■ Pour se rendre à la Maison de la Justice et du Droit

**La MJD se trouve :**

**15 rue Albert-Thomas - 94500 Champigny-sur-Marne près de la Mairie de Champigny.**

**Elle est ouverte au public :**

**le lundi de 13 h 30 à 18 heures, le mardi de 10 heures à 18 heures sans interruption, le mercredi de 14 heures à 20 heures, le jeudi et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.**

**Tél : 01 45 16 18 60 - Fax : 01 45 16 18 69**

## ■ Ils ont dit, lors de l'inauguration

La Maison de la Justice et du Droit a été inaugurée en présence de Didier Marschall, président du Tribunal de grande instance de Créteil, de Patrice Bergougnoux, Préfet du Val-de-Marne, de Christian Favier, Président du Conseil général, de Dominique Adenot, maire de Champigny, entre autres.

À cette occasion, Monsieur Marschall a tenu à souligner « la volonté forte de coordonner les compétences, qui a permis la réalisation de ce projet a priori utopique. C'est un lieu d'accueil unique, donc lisible. »

De son côté, le Préfet du Val-de-Marne insistait sur le fait que « la Maison de la Justice et du Droit est déjà bien intégrée dans la ville, appuyée sur sa vocation intercommunale, au cœur d'un bassin de villes de plus de 300 000 habitants. »

## ■ Ce que ne fait pas la Maison de la Justice et du Droit

- Rendre des décisions de justice, car elle n'est pas un tribunal.
- Assurer le suivi d'un dossier ou s'engager dans des démarches pour le compte de justiciables.
- S'immiscer dans une procédure en cours ou intervenir dans l'exécution d'une décision de justice.
- Se substituer à un organisme, une administration ou un service public compétents.